

Département du Val de Marne

Mairie de Choisy-le-Roi

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice	43
Présents	41
Représentés	2
Absent	0

Votes	
Pour	33
Contre	6
Abstention	4
N.P.P.V	0

Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2026

Le mercredi 15 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le jeudi 09 avril 2026, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présents :

M. Mmes. : Monsieur Youssef AHRICA, Monsieur Robin ALBERT, Monsieur Joséphin ANDRIANTAFIKA, Monsieur Thierry BALIAS, Madame Annick BALLEREAU, Monsieur Matthieu BAUHAIN, Madame Malika BENKAHLA, Madame Malika BENLARBI, Monsieur Kristian BOLLE-DALLIAH, Monsieur Aziz BOUGRASSA, Madame Hamida BOUGUEROUA, Monsieur Julien BOURVEN, Monsieur Laurent CHASSAY, Madame Stéphanie CHENU, Monsieur Vasco COELHO, Madame Rachel COHEN, Monsieur Frédéric DRUART, Madame Martine FOURNIAUD, Madame Amandine FRANCISOT, Monsieur Karim GARROUT, Madame Danièle GAULIER, Madame Bénédicte HACHE, Monsieur Ali ID ELOUALI, Madame Lucie LANTERNIER, Madame Nathalie LAZIC, Monsieur Jordan MADIANDE, Monsieur Henrique MARQUES, Madame Sushma OSTERMEYER, Monsieur Tonino PANETTA, Monsieur Yannig PONS, Monsieur Franklin Lambert POUUDY, Monsieur Katiana RENE, Madame Delphine ROQUES, Monsieur Hamid SAIDJI, Madame Bénédicte SALLAM LEMOINE, Madame Claire SAMARCQ, Madame Hacès SASU, Monsieur Billy SOMSOUK, Madame Zahia TAZAMOUCHT, Monsieur Moustapha THIAM, Madame Ahlem ZENATI,

Étaient représenté-e-s :

Madame Céline BEAURY pouvoir à Monsieur Jordan MADIANDE
Monsieur Alain OMRANE pouvoir à Monsieur Ali ID ELOUALI

Étaient absent.e.s :

Secrétaire de séance :

Bénédicte SALLAM LEMOINE

O B J E T

Mise en jour du règlement de fonctionnement et actualisation de la tarification des activités municipales annexée au PASAM (Pass pour l'Accès Solidaire aux Activités Municipales) à compter du 1er septembre 2026

Mise en jour du règlement de fonctionnement et actualisation de la tarification des activités municipales annexée au PASAM (Pass pour l'Accès Solidaire aux Activités Municipales) à compter du 1er septembre 2026

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération du 20 décembre 2017, le Conseil municipal a approuvé le PASAM et l'ensemble des tarifs des activités municipales, avec application des tarifs en année scolaire.

Pour l'année scolaire 2026-2027, il convient d'actualiser l'ensemble des tarifs des activités municipales en appliquant une augmentation moyenne de 2 %.

Il est proposé d'approuver la tarification des activités municipales annexée au PASAM à compter du 1er septembre 2026.

Par ailleurs, il est proposé d'approuver la mise à jour du règlement de fonctionnement du PASAM à compter du 1^{er} septembre 2026.

LE CONSEIL,

Vu l'exposé de Madame Amandine FRANCISOT,

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 17-149 du 20 décembre 2017 approuvant le Pass pour l'Accès Solidaire aux Activités Municipales (PASAM) et la tarification des activités municipales,

Vu la délibération n° 25.036 du 14 mai 2025 portant sur l'actualisation de la tarification des activités municipales annexée à compter du 1^{er} septembre 2025,

Considérant la nécessité de faire correspondre le montant des redevances payées par les usagers pour les services publics dont ils bénéficient avec la valeur de la prestation et du service,

Considérant que l'inflation et l'augmentation des charges de la collectivité depuis l'adoption des tarifs des activités municipales a eu un fort impact sur le coût des services rendus aux familles, qu'il convient de prendre en compte pour la pérennité de ces services,

Considérant néanmoins que la commune, dans le cadre de sa politique à destination des familles les plus en difficulté, souhaite conserver un niveau de tarif permettant l'accès à tous aux services publics essentiels,

Considérant qu'une hausse moyenne de 2% des tarifs des services publics municipaux apparaît nécessaire au maintien des services publics, proportionnée à la hausse des coûts et charges supportés par la commune, et suffisamment limitée pour permettre à tous d'accéder au service public,

DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve la tarification des activités municipales du Pass pour l'Accès Solidaire aux Activités Municipales (PASAM) pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027, annexée au PASAM.

ARTICLE 2 : Approuve la mise à jour du règlement de fonctionnement du PASAM à compter du 1^{er} septembre 2026.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr . Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 15 avril 2026

Pour extrait conforme,
Monsieur Tonino PANETTA
Maire

AR Préfectoral

le 16/04/2026

Acte Exécutoire sous référence :

094-219400223-20260415-DEL26075H1-DE